

**MINISTERE DE TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE  
OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PORTS**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES  
N°02/2021**

**« MISSIONS D'AUDIT DE LA SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATION  
ET DE COMMUNICATION DE L'OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE  
ET DES PORTS».**

L'Office de la Marine Marchande et des Ports (O.M.M.P) se propose de lancer un appel d'offres **à travers le système d'achat public en ligne (TUNEPS) pour la réalisation de Trois missions d'audit de la sécurité de son système d'information, à travers le recours à un marché cadre sur Trois ans.**

Les sociétés qui sont admises à participer au présent appel d'offres sont les bureaux habilités à exercer l'audit de la sécurité informatique conformément à la loi 2004-05 du 03 Février 2004 et à l'arrêté du ministre des technologies de la communication et de l'économie numérique et du ministre du développement, de l'investissement et de la coopération internationale du 01 Octobre 2019, fixant le cahier des charges relatif à l'exercice de l'activité d'audit dans le domaine de la sécurité informatique.

Le soumissionnaire doit être inscrit sur le système d'achats publics en ligne TUNEPS et peut télécharger gratuitement le cahier des charges à travers le site **www.tuneps.tn**.

S'il n'est pas encore inscrit, le soumissionnaire doit contacter l'unité d'achat public en ligne (TUNEPS) via les coordonnées ci-après :

- Adresse : Bab El Assel – 1006 Tunis – Tunisie.
- Téléphone : (216) 70.130.340
- Site web : [www.tuneps.tn](http://www.tuneps.tn)
- E-mail : [tuneps@pm.gov.tn](mailto:tuneps@pm.gov.tn)

L'envoi des offres techniques et financières se fait obligatoirement à travers le système des achats publics en ligne TUNEPS ([www.tuneps.tn](http://www.tuneps.tn)), et les offres doivent être présentées conformément à l'article (10) des conditions d'appel d'offres.

Quant au cautionnement provisoire ou la caution bancaire constituant un cautionnement provisoire ou bordereau de versement original au compte de l'OMMP : (Agence BNA : N° 03 003 0380115004503 94) d'un montant de :  
**huit cents (800 DT) Dinars Tunisiens,**

son envoi se fera à travers la procédure hors ligne avant la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres.

En cas de dépassement du volume maximum permis techniquement et indiqué dans le manuel des procédures de passation des achats publics en ligne TUNEPS, il est possible d'envoyer une partie de l'offre hors ligne , **à l'exception** de tous les

documents constitutifs de l'offre financière ainsi que les documents relatifs aux critères d'évaluation techniques et financières. Auquel cas, le soumissionnaire est tenu de mentionner dans son offre envoyée en ligne, la liste des pièces faisant partie de son offre envoyée hors ligne.

En cas de discordance entre l'offre en ligne et les documents envoyés, en complément hors ligne, l'offre en ligne fait foi.

La partie de l'offre envoyée hors ligne doit être consignée dans une enveloppe extérieure fermée et scellée et indiquant la référence de l'appel d'offres et son objet et sur laquelle est inscrite la mention suivante :

**« A Ne pas ouvrir, Appel d'Offres N°02/2021 :  
« MISSIONS D'AUDIT DE LA SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATION  
ET DE COMMUNICATION DE L'OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE  
ET DES PORTS».**

et doit parvenir à l'OMMP au plus tard le **mardi 02 mars 2021 à 10h00** par voie postale sous pli recommandé ou par rapide poste ou déposé directement au bureau d'ordre central de l'O.M.M.P au nom de :

***Monsieur le Président-Directeur Général de  
l'Office de la Marine Marchande et des ports***

à l'adresse suivante :

***Office de la Marine Marchande et des Ports  
Bâtiment Administratif 2060 - La Goulette***

Et ceci dans les délais fixés pour la réception des offres.

Le cachet du bureau d'ordre central faisant foi

Le dernier délai fixé pour la réception des offres est le **mardi 02 mars 2021 à 10h00**.

La séance d'ouverture des offres n'est pas publique et se tiendra le **mardi 02 mars 2021 à 10h30**.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant **(120)** jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.